Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 035-213503378-20250328-DELIB2025032820-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 mars 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 27
Présents 21
Votants 25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, DUFEIL Christophe, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney.
Etaient absents excusés : LEDO Audrey donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger / GIOT Stéphanie / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine
Etait absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : M. BIMBOT Frédéric à qui il est adjoint un auxiliaire.

20. Reconduction de l'adhésion avec l'association Bruded

Rapporteur : Mme Marie-Laure Parpaillon, adjointe.

Il est rappelé que depuis 2021, la commune est adhérente à l'association Bruded, qui a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et en Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le coût de l'adhésion au titre de l'année 2025 est de 0,34 €/habitant (population totale INSEE) soit 1394 euros.

Il est proposé de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Abstention (élus de l'opposition) et 19 voix POUR (dont quatre pouvoirs)

- **décide de renouveler** l'adhésion à l'association BRUDED au titre de l'année 2025 dont le montant de la cotisation est de 0,34 €/habitant soit 1 394 euros

- **autorise** M. le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZE

MAIRIE DE TINTENIAC (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT